

Nouveau !

L'Association générale des étudiants et des étudiantes du Cégep de Saint-Jérôme (AGES) annonce la mise en place d'un nouveau régime étudiant de soins de santé et dentaires! Après avoir consulté ses membres grâce à un sondage où plus de 1500 personnes disaient appuyer la mise en place d'un régime, la proposition finale a été adoptée en assemblée générale.

À partir du 1^{er} septembre 2022, tous les membres de l'AGES seront automatiquement inscrits au Régime étudiant de soins de santé et dentaire de l'AGES. Les frais du Régime seront ajoutés à la prochaine facture, soit celle pour la session d'automne 2022. Vous devez acquitter tous les frais avant la date limite de paiement.

Si vous ne désirez pas conserver le Régime, une période de retrait et de changement de couverture au début de la session d'automne 2022 vous permettra d'effectuer un retrait. Vous recevrez par la suite un remboursement pour les frais du Régime.

Vous pourrez également ajouter les membres de votre famille (conjointe ou conjoint et enfants) pendant la période de retrait et de changement de couverture.

La période de retrait et de changement de couverture auprès de ASEQ (www.aseq.ca) pour la session d'automne 2022 est du 19 août 2022 au 19 septembre 2022.

Le Régime inclut des soins de santé (dont certains médicaments), des soins de la vue, des soins dentaires, un Programme mieux-être (santé mentale) et des soins de santé virtuels (télémedecine). Pour plus de détails ou questions sur le Régime, consultez la FAQ sur www.aseq.ca ou écrivez à l'ASEQ au service@aseq.ca.